

Saint-Hélen

Conseil. Les subventions aux associations

Chaque année, des subventions sont accordées aux associations communales et extra-communales qui en font la demande. Au cours du conseil, jeudi, les élus ont validé les propositions de la commission des finances pour les subventions 2016 accordées à celles-ci. Les associations communales toucheront : l'Amicale laïque, pour le festival Les Esclaffades, 1.800 € ; le Comité des fêtes, 430 € ; l'Ogec, 335 € ; la Société de chasse, 300 € ; le Club de l'amitié, 250 € ; les Pêcheurs des Quintaines et l'Association familiale catholique toucheront 175 €, de même que l'association sportive L'Évasion hélennaise. Le montant de la subvention du club de football Rance-Coëtquen, soutenu par la commune et celle de La

Vicomté, est en attente : le dossier de demande de subvention n'est pas parvenu à la mairie. La subvention sera validée à réception.

Deux nouvelles associations

Les subventions pour les projets d'école de l'Amicale laïque et l'Apel pour l'école privée seront calculées au prorata du nombre d'enfants inscrits à la rentrée.

Les deux nouvelles associations recevront : 435 € pour À l'asso de la forêt, dont le projet est la création d'un parc de loisirs en forêt de Coëtquen, et 500 € pour Les Coët'Lutins, dont le but est de fédérer les assistantes maternelles de la commune, voire de communes voisines.

Pour les associations hors com-

mune, comme par les années passées, la commission a décidé d'accompagner les associations caritatives et les actions envers les personnes malades : 50 € à Soleil et sourire et le Clic Dinan, 40 € à Adapei 22 (accompagnement handicap mental), APAJH, Diab-Armor (accompagnement diabétiques), France Alzheimer 22, Horizon Emploi, les Restos du cœur, le Secours catholique, le Secours populaire, et 30 € à AFM 22, Afsep, Don du sang, France Adot 22, Infirmités moteurs cérébraux, La Pierre Le Bigaut, les laryngectomisés, Leucémie espoir, Ligue contre le cancer, Paralysés de France, Unafam, Solidarité Pays de Dinan Banque alimentaire. Le comice des deux cantons percevra 300 €.